

Assemblée Générale du 21 Mai 2011

Rapport moral
Rapport Financier

HOTEL REMADA PLAZA

LES COTES DE CARTHAGE - GAMMARTH TUNIS

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

Mr.	HAMROUNI Abdelkrim	Président
Mr.	KILANI Rafik	Vice-président
Mr.	BEN TOUMINE Ahmed	Secrétaire Général
Mme.	ESSOUSSI MOKRANI Zeineb	Secrétaire Général Adjoint
Mr.	ELOUED Néjib	Trésorier
Mr.	BAHRI Khaled	Trésorier Adjoint
Mr.	OUAHCHI Sami	Assesseur
Mr.	MZID Hamadi	Assesseur
Mr.	BLIBECH Rabah	Assesseur
Mme.	GUERFALI Myriam GHALIA	Assesseur
Mr.	ENNAIFER Hichem	Assesseur

Rapport Moral / Sommaire

Introduction

A / ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

1- Réunions Officielles du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

- Création d'officines A-B
- Transfert d'officines
- Aménagement d'officines
- Acquisition d'officines
- Assistanat en officine
- Inscription à l'ordre
- Créations de laboratoires d'analyses médicales

2- Conseil de Discipline

3- Journée de l'ordre

4- Comité national de la formation continue du pharmacien

5- Activités diversres

6- Réunions CNOP MSP

7- Commissions diverses

8- Autres activités du CNOP

9- Relations avec les autres structures

10- Réunions du CNOP avec les Hospitaliers et les Biologistes

11- Gestion par le CNOP de la situation inhérente à la révolution

12- Activité internationale

13- Formation professionnelle du personnel pour officines et laboratoires

14- Suivi des projets du CNOP

15- Recommandations

B / DEMOGRAPHIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE

- Inscriptions Juin 2010 –Mai 2011
- Branches d'activités actuelles

CONCLUSION

INTRODUCTION

Mes Chers Confrères,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale qui clôtüre la troisième et dernière année d'exercice du Conseil actuel. Mais avant de commencer nos travaux, nous nous devons de nous lever pour réciter « الفاتحة » en mémoire des martyrs de la revolution et de nos confrères disparus durant l'année écoulée.

قائمة الصيادلة الذين وافاهم الأجل خلال الفترة الحالية
للمجلس الوطني لهيئة الصيادلة

السيد عبد القادر قبادو
صيدلي متقاعد

السيد رشاد التريكي
صيدلي
شارع مجيدة بوليلة - عمارة عبد الكافي - صفاقس

السيد محمد بن سعد
صيدلي
نهج سيدي عبد الحق - البقالة

تغمدهم الله برحمته الواسعة
إنا لله وإنا إليه راجعون

A / Activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

1°/ Réunions Officielles du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

Au cours de l'année précédente, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu 16 réunions officielles au cours desquelles plusieurs dossiers ont été traités .

TABLEAU DES DOSSIERS ETUDIÉS

	Créations		Transferts	Aménagements	Acquisitions	Gérances	Assistants Officine	Inscriptions
	Cat A	Cat. B						
Jun 2010 Mai 2011	21	04	20	3	16	4	21	177
Jun 2009 Jun 2010	56	14	29	4	23	7	23	141

Création de Laboratoire d'Analyses Médicales	19
--	----

On constate qu'au cours de l'année écoulée le nombre d'officines de categ « A » dans les Imadats est en nette régression :

21 en 2008/2009

16 en 2009/2010

7 en 2010/2011

2°/ Conseil de Discipline :

Date	Nombre de Pharmaciens traduits	Sanctions	Fautes professionnelles commises
21/7/2010	1	Blâme	Non respect des horaires
18/9/2010	1	Blâme	Erreur dans la délivrance de médicament
	1	3 Jours Fermeture	Non respect des horaires avec récidive
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	3 Jours Fermeture	Non respect des horaires avec récidive
27/4/2011	1	Blâme	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Avertissement	Non respect des horaires
	1	Fermeture un AN	Non respect et non considération des textes régissant la profession, des structures ordinales et de l'administration de tutelle avec récidive

3°/ Journée de l'Ordre des Pharmaciens :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a organisé le 27 Novembre 2010 à Gammarth, la 5^{ème} Journée de l'Ordre sous le thème :

« Rôle du Pharmacien dans les Maladies Gériatriques et la Prise en Charge des Personnes âgées »

Sept conférences étaient au programme de cette Journée qui a vu une présence importante de Confrères.

4°/Comité National de la Formation Continue :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a organisé le 27 Octobre 2010, une réunion qui a regroupé le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, les Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens, les Sociétés savantes Pharmaceutiques, la Faculté de Pharmacie, les Associations Pharmaceutiques et les Amicales des Pharmaciens, en vue de mettre en place un organisme auquel reviendrait l'organisation de la Formation Continue du Pharmacien (Programmation, évaluation, etc...). A la suite de cette réunion, il a été décidé :

*La création du Comité National de la Formation continue des Pharmaciens, Présidé par le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et formé de représentants de toutes les structures professionnelles.

*Désignation d'un Comité de rédaction du statut de ce Comité.

Un projet de statut qui définit le rôle et les attributions de ce Comité a été préparé et reste à finaliser.

5°/ Participation à la Journée organisée par ACDIMA et l'UPA :

Cette Journée a eu lieu le 11 Décembre 2010 avec la participation d'invités internationaux sous le thème : « La lutte contre la mauvaise façon des médicaments »

6°/ Réunions CNOP/ Ministère de la Santé Publique :

- Commission des psychotropes :

Cette Commission est composée de la Direction de la Pharmacie et du Médicament, la Direction de l'Inspection Pharmaceutique, l'Unité Juridique du Ministère de la Santé Publique, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, la Chambre Syndicale des Grossistes Répartiteurs et le représentant du Ministère de l'Intérieur. Après trois réunions au cours du mois de Novembre 2010, il a été décidé d'établir un nouveau texte régissant la prescription, la distribution et la dispensation des psychotropes. Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu à ce que, tous les intervenants soient impliqués, ainsi ce projet de texte prévoit :

*L'instauration d'un carnet à souches bleu pour la prescription des psychotropes par le médecin.

*L'instauration d'un carnet de commande à souches vert destiné aux Pharmaciens d'Officine et aux Grossistes répartiteurs pour l'approvisionnement en psychotropes.

*Sectorisation de la dispensation des psychotropes selon les modalités adoptées pour les stupéfiants.

*Transcription à l'ordonnancier selon les règles en vigueur (N°CIN du malade, et à l'encre verte...)

*Relevé Trimestriel établi par le Pharmacien d'Officine et à envoyer à l'Inspection de la Pharmacie.

*Relevé Trimestriel établi par les Grossistes Répartiteurs à envoyer à l'Inspection de la Pharmacie.

Nous vous avons envoyé le relevé du 4^{ème} trimestre 2010 en attendant la parution du texte prévu à cet effet.

***Réunion CNOP / Direction de l'Inspection Pharmaceutique :**

Cette réunion s'est tenue le 23 Octobre 2010, pour faire le suivi des dossiers disciplinaires et l'application des peines par la Direction de l'Inspection Pharmaceutique.

***Réunion CNOP – Direction de la Pharmacie et du Médicament :**

Une réunion regroupant la Direction de la Pharmacie et du Médicament, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, la Direction de l'Inspection Pharmaceutique et l'Unité Juridique du Ministère de la Santé Publique, s'est tenue le 18 Octobre 2010 dont l'ordre du jour était :

-Article 5 de la Loi 73-55 concernant la date de retrait des arrêtés d'exploitation d'officines. Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens propose la révision de cet article en vue de fixer un délai maximum pour le retrait de ces arrêtés.

-Le nouveau décret N° 2010-2200 du 6 Septembre 2010, concernant les établissements sanitaires privés et l'exercice de la Pharmacie et de la Biologie. Leurs activités doivent être limitées aux malades hospitalisés uniquement.

Une réunion a eu lieu le 9 Mai 2011 en vue d'arrêter des décisions sur certains dossiers en suspend (création d'officines).

***Réunions avec Mme. La Ministre de la Santé Publique du Gouvernement provisoire :**

Une réunion a eu lieu le 12 Mars 2011 regroupant toutes les structures Ordinales, Syndicales et différentes directions, et qui avait pour objet l'emploi dans les différents secteurs de la Santé.

Une réunion a eu lieu début Avril 2011 sur les « Maladies non transmissibles ».

7°/ Commissions diverses :

***Comité Technique des Spécialités Pharmaceutiques :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a participé à 11 réunions de ce comité chargé de l'octroi des AMM pour les spécialités médicamenteuses humaines importées ou fabriquées localement.

***Sous-Commissions Spécialisées :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a assisté à 10 réunions de ces sous-commissions chargées de donner un avis au Comité Technique en vue de la délivrance des AMM. Il est à signaler qu'il y a une sous-Commission pratiquement pour chaque famille pharmacologique ou thérapeutique.

***Commission des Laites et de l'Alimentation Infantile :**

Deux réunions ont eu lieu au cours de cette année en vue de revoir la liste des laités et farines commercialisés en Tunisie et d'autoriser de nouveaux laités pour établir la liste officielle qui doit paraître sous forme d'un arrêté Ministériel. Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens signale à chaque réunion le nombre élevé de laités pour nourrisson commercialisés dans le pays et a demandé sa réduction tout en veillant à la disponibilité continue de ces produits.

***Comité Technique de Biologie Médicale :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a participé à 6 réunions de ce comité qui traite de tout ce qui concerne la biologie et l'octroi d'autorisations d'ouverture de laboratoires d'analyses médicales.

***Observatoire du Médicament :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a assisté à 11 réunions de l'observatoire qui veille à la disponibilité des médicaments et au suivi des produits stratégiques. Il a été instauré des stocks de sécurité minimum au niveau de la distribution :

-PCT : trois mois de vente

-Fabricants locaux : trois mois pour les médicaments
trois mois pour les matières premières.

-Grossistes Répartiteurs : détenir un stock minimum de tous les médicaments pendant une période qui sera déterminée en concertation avec la Chambre Syndicale.

***Commission Nationale des Médicaments Vétérinaires :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a participé à 5 réunions de cette Commission qui a pour mission l'octroi des AMM des spécialités Pharmaceutiques Vétérinaires tout en encourageant la production locale par rapport à l'importation.

8°/ Autres activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

***Collecte de médicaments :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a participé aux Journées de collecte de médicaments organisées par l'UTSS avec la participation de plusieurs Confrères pour la supervision de cette opération.

Collecte à Tunis pendant le mois de ramadan 2010 à El Menzah 6.

Collecte à Sousse au cours du mois de Décembre 2010.

***Faculté de Pharmacie de Monastir :**

Le CNOP assiste aux réunions du Conseil Scientifique de la faculté en vue de participer à la conception des différentes réformes des études, leur organisation et répartition, les différents stages surtout de la 6^{ème} année, du résidanat en pharmacie (il a été demandé d'augmenter le nombre à 40), de la répartition des spécialités en résidanat, du projet PAQ (création d'une officine expérimentale à la faculté) et la répartition des différents postes d'assistants, d'assistants hospitalo-universitaires et de professeurs.

***Comité National d'Ethique Médicale :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est représenté au CNEM par son président.

Deux manifestations importantes ont eu lieu durant l'année écoulée de notre mandat :

-La conférence annuelle du CNEM sur le thème « les médecines parallèles » qui a eu lieu à la Faculté de médecine de Sousse. Notre confrère le Professeur Kamel BOUKEF a présenté une conférence sur les plantes médicinales.

-Un colloque sur « les conflits d'intérêts dans le domaine de la santé » a eu lieu à Tunis et qui a vu une grande participation de pharmaciens.

***Protocole d'accord avec le CNOM :**

Le CNOP a signé un protocole d'accord avec le Conseil National de l'Ordre des médecins qui engage les deux Ordres à appliquer chacun pour sa part sur les professionnels qui relèvent de sa compétence l'interdiction d'ouvrir deux laboratoires d'analyses médicales dans le même immeuble.

9°/ Relation avec les autres structures Professionnelles :

***Réunions du CNOP avec les Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu deux réunions élargies avec tous les Conseils Régionaux pour débattre de questions diverses et écouter les doléances à l'échelle régionale.

-Réunion du 20 Octobre 2010 :

Les sujets traités :

- Préparation de la Journée de l'Ordre du 27 Novembre 2010, dont le thème est :
« Rôle du Pharmacien dans les Maladies Gériatriques et la Prise en Charge des Personnes Agées »
- Calendrier des Journées Ordinales Régionales
- Formation Continue : Projet de mise en place d'un Comité National de Formation Continue du Pharmacien.
- Acquisition des sièges des Conseils Régionaux
- Problème des Médicaments Vétérinaires.
- Autonomie Financière des Conseils Régionaux surtout après l'acquisition de leurs Sièges, donc a revoir éventuellement le décret organisant ceux-ci.
- Décret concernant la création des hôpitaux privés et ses repercussions éventuelles sur la profession (création d'officines externes et de laboratoires d'analyses médicales)
- Distance entre officines et mode de mesurage ainsi l'option du mesurage, par « Vol d'oiseau » est proposée
- Génériques et substitution et compensation des Pharmaciens
- CNAM :
 - Retour des médicaments spécifiques à l'officine
 - Envoi de relevé de règlement systématique aux Pharmaciens par la CNAM

-Réunion du 12 Février 2011 :

Les questions traitées ont concerné surtout :

- L'horaire des Officines de catégorie A et B vue les circonstances particulières conséquentes à la révolution.
- Calendrier des Assemblées Ordinaires et Electives des Conseils Régionaux et du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.
- Doléances des Jeunes Confrères et leurs revendications

***Réunions du CNOP avec les Syndicats des Pharmaciens d'Officine :**

Le CNOP s'est réuni à plusieurs reprises avec les syndicats d'officines pour la gestion des horaires suite à la révolution.

10°/ Reunions du CNOP avec les Pharmaciens Hospitaliers et Biologistes :

***Pharmaciens Hospitaliers :**

Le Président du CNOP et Mme. GUERFALI Myriam, membre de l'Ordre se sont réunis à deux reprises avec les Pharmaciens Hospitaliers pour discuter de leur situation administrative et leur avenir.

***Pharmaciens Biologistes :**

Le Président du CNOP et Mr. BLIBECH Rabeh, membre de l'Ordre se sont réunis avec les Pharmaciens Biologistes des secteurs public et privé, afin de discuter de leur avenir, de leur représentativité au sein du CNOP et d'un projet de création d'une association des Biologistes Pharmaciens et Médecins.

11°/ Gestion de la situation inhérente à la révolution par Le CNOP :

Gestion des horaires de travail des officines :

Les événements et troubles conséquents à la révolution ont perturbé l'activité des officines et notamment celle de catégorie « B ». Nos Confrères Officinaux de Nuit ont vu leur horaire de travail très réduit avec les difficultés inhérentes à l'insécurité, le couvre feu et la baisse de leurs revenus.

Ainsi, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a fait de son mieux pour gérer cette situation :

-Le 16 Janvier : Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est intervenu à la télé pour féliciter le peuple Tunisien pour sa révolution et l'assurer du soutien et de l'adhésion du corps pharmaceutique à cette révolution, il a aussi appelé tous les Pharmaciens (Hospitaliers et Officinaux) de continuer à assurer la disponibilité des médicaments aux citoyens.

-Le 17 Janvier 2011 : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a envoyé à travers tous les médias (écrits et visuels) une motion de soutien et d'adhésion à la révolution Tunisienne et de compassion aux familles des martyrs.

-Le 19 Janvier 2011 : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu une réunion officielle en vue d'étudier la question des horaires d'ouverture et de fermeture des officines des deux catégories au cours de la période difficile d'après la révolution (couvre feu, insécurité etc...).

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ne pouvant changer les horaires établis par Arrêté Ministériel en l'absence de Ministre en poste à cet époque, a décidé d'appeler les Confrères Officinaux à être solidaires et à trouver des compromis consensuels entre les deux catégories pour permettre aux confrères de nuit de dépasser leurs difficultés en attendant la levée du couvre feu.

Ainsi un communiqué dans ce sens a été publié par voie de presse et sur le site web du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (seuls moyens rapides vu l'absence de courrier en cette période).

-Le 22 Janvier 2011 : le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens s'est réuni pour étudier la situation des Confrères dont les officines ont subi des dégâts et a décidé de répertorier les officines sinistrées (avec l'aide des Conseils Régionaux) et de créer un fond de solidarité pour venir en aide à ces Confrères.

-Le 25 Janvier 2011 : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens s'est réuni et après avoir entendu les doléances de certains Confrères Officinaux de catégorie « B » ainsi que le Bureau du Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Nuit a décidé de demander à la Direction de la Pharmacie et du Médicaments d'aménager exceptionnellement et pendant la durée du couvre feu, les horaires d'ouverture et de fermeture des officines.

Ainsi une réunion s'est tenue à la Direction de la Pharmacie et du Médicament, le 28 Janvier 2011, regroupant le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, le Syndicat National des Pharmaciens d'Officine et le Syndicat des Pharmaciens de Nuit en vue d'étudier cette question.

Suite à cette réunion, la décision permettant aux officines de catégorie « B » d'ouvrir à partir de 17H.a été retenue et communiquée par voie de presse et sur le site web du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, le 29 Janvier 2011 (seuls moyens rapides vu l'absence de courrier en cette période).

-Le 7 Février 2011 : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu une réunion avec les Confrères sinistrés lors des troubles ayant accompagné la révolution (17 Confrères) afin de les assurer du soutien surtout moral et financier de la profession.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a décidé d'octroyer dans l'immédiat une aide financière aux Confrères dont les officines ont été entièrement incendiées ou détruites (quatre Confrères) les autres confrères sinistrés ont reçu des aides financières au cours du mois d'Avril.

-Le 12 Février 2011 : Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu une réunion avec les Conseils Régionaux, lors de cette réunion et après évaluation de la situation, il a été décidé que les officines « A » et « B » reprennent l'application des horaires tels que définis par l'arrêté du Ministère de la Santé Publique du 28 Avril 2009.

Un communiqué a été publié le 15 Février 2011, sur les journaux et un courrier a été adressé à tous les Confrères Officinaux en vue de l'application de l'horaire réglementaire.

-Une réunion du CNOP avec les deux syndicats d'officinaux s'est tenue le 10 Mai 2011 en vue de déroger provisoirement à l'horaire d'ouverture des Officines de cat B suite à l'instauration du couvre feu dans le grand Tunis et d'autres régions.

Un communiqué a été publié le 12 Mai autorisant les officines de categ B à ouvrir à partir de 17 heures 30.

Le couvre feu étant passé de minuit à quatre heure du matin, un autre communiqué a été envoyé le Lundi 16 Mai 2011 demandant le retour à l'horaire normal.

Action de solidarité Nationale :

Suite aux événements et troubles dans le pays après la révolution ainsi que l'arrivée des réfugiés de Libye, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a lancé un appel aux Confrères en vue de venir en aide aux sinistrés et aux réfugiés dans le Sud Tunisien. Suite à cet appel, les Pharmaciens n'ont pas manqué l'occasion pour exprimer leur adhésion à l'élan de solidarité Nationale qu'a montré le Peuple Tunisien.

Ainsi, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a reçu une quantité importante de médicaments, de laits, farines et biberons, de couches de couvertures, des seringues, pansements, ainsi que des dons d'argent, etc...

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a géré la distribution et l'envoi de plusieurs lots de cette aide vers les camps de réfugiés dans le Sud du Pays.

-Dès le début de l'arrivée des réfugiés, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens en collaboration avec le Croissant Rouge et le conseil régional du sud a installé une tente avec une banderole au nom de l'ordre, et a acheté des laits, des farines etc...pour répondre aux besoins immédiats des enfants des réfugiés.

-Par la suite et au fur et à mesure de l'arrivée des dons des Confrères au siège du CNOP, plusieurs envois de médicaments et autres produits ont été acheminés vers le Sud. Ces aides ont été gérées sur place par le Conseil Régional du Sud.

-Après l'attaque et la destruction de certain matériel de l'Hôpital de METLAOUI, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens après réception des besoins à pourvoir de la part de cet hôpital, a procédé au remplacement de ce matériel Hospitalier détruit (en l'achetant) et l'a envoyé accompagné d'un lot important de médicaments et de seringues réparti sur deux envois (le 22 et 25 Mars 2011).

-Le 30 Mars 2011, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, en collaboration avec le Croissant Rouge Tunisien, a organisé l'envoi d'un lot de différents médicaments et produits vers nos frères Libyens à l'intérieur du territoire Libyen.

-Un dernier lot a été envoyé par le CNOP et acheminé vers le sud par le conseil régional du sud au cours de la semaine écoulée.

12°/Activité Internationale du Conseil National de l'Ordre :

Conférence Internationale des Ordres des Pharmaciens Francophones, « CIOPF » :

Le Président du CNOP qui est en même temps Vice-Président de la CIOPF a assisté à la dernière assemblée générale qui a eu lieu à Paris en Novembre 2010, et dont le thème principal était « la Contre façon des médicaments en Afrique et dans le Monde »

13°/ Formation du Personnel des Officines et des Laboratoires d'Analyses Médicales :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens continue à former les trois profils de personnel dans trois Centres : (Tunis, Sousse, Sfax) qui sont :

- * **BTP** Préparateurs en Pharmacies pour les officines
- * **CAP** Aide- Préparateurs en Pharmacie pour les officines
- * **BTP** Agents de laboratoire pour les Laboratoires d'Analyses Médicales

Dans le cadre de la convention établie entre le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, il a été décidé :

-De réduire les effectifs des profils de Préparateurs et d'Aide Préparateurs en Pharmacie (pour les officines).

-D'exiger un niveau supérieur à celui prévu par les textes (de la formation Professionnelle) en ce qui concerne les aides Préparateurs en vue de leur recrutement.

-D'unifier les deux Centres de Formation à Tunis en un seul, à savoir celui du Centre d'Apprentissage et de Formation d'EL OMRANE.

-D'adopter la formation en alternance par modules.

Ces trois profils sont :

Ainsi l'effectif des stagiaires en formation pour l'année en cours s'établit comme suit :

		Pharmaciens Enseignants		Préparateurs	Aides Préparateurs	Techniciens de Laboratoire
TUNIS						--
	EL OMRANE	20	1^{ère}	142	150	80
			2^{ème}	140	200	70
SOUSSE		14	1^{ère}		46	--
			2^{ème}		34	--
SFAX		10	1^{ère}	51	33	
			2^{ème}	39	20	

-Formation des Préparateurs pour la Pratique des Injections :

Une seule promotion de 45 préparateurs a été formée cette année en vue de l'octroi de « l'attestation d'aptitude à la pratique des injections dans l'officine ».

14°/-Suivi des Projets du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

-Logiciel de gestion administrative du CNOP :

Cette application informatique est prête et elle est actuellement fonctionnelle après l'installation d'un serveur principal protégé (avec la base de données) et un réseau reliant quatre PC périphériques.

Toutefois la mise à jour des fichiers signalétiques des Pharmaciens est toujours en cours.

Les Confrères sont appelés à remplir ces fichiers au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ou sur le Site du CNOP : www.cnoptn.org.

La prochaine étape serait de :

- Saisir tous les documents des dossiers des Pharmaciens inscrits (archivage informatisé)
- Créer un réseau reliant le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens aux Conseils Régionaux

-Acquisition des sièges des Conseils Régionaux :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens avait décidé au début de son mandat d'acquérir le maximum de sièges des Conseils Régionaux et d'enrichir ainsi le patrimoine de l'ordre. Cinq achats ont été réalisés avec la participation des conseils régionaux :

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de l'ARIANA, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de TUNIS, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de SOUSSE et Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de GABES.

Une promesse de vente (avec paiement d'une avance sur le prix) vient d'être réalisée pour l'acquisition du siège du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de BEJA.

Nous espérons qu'il en sera de même très bientôt pour le conseil régional de Sfax.

-Bulletin du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

Les derniers évènements et surtout à partir de Janvier, nous ont empêché de réaliser le bulletin N°7.

Il est à signaler que malgré les appels aux Confrères à participer à ce bulletin par leurs publications, on n'a reçu que cinq propositions durant tout le mandat.

Ce bulletin reste tout de même un outil d'informations professionnelles et de formation continue à développer et pérenniser.

**-Site Web du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens –
www.cnoptn.org.**

Ce site est un acquis certain et indispensable à la profession. Le prochain Conseil National doit veiller à son développement et à sa mise à jour continue.

Nous appelons les Confrères à le consulter, un peu plus pour toutes les informations et les documents nécessaires à télécharger dans l'avenir.

15°/RECOMMANDATIONS :

-Pharmacie Hospitalière :

**Coordination et harmonisation des Pharmacies Hospitalières Publiques
avec les Pharmacies d'officines Privées :**

*Instaurer des normes pour l'infrastructure des Pharmacies Hospitalières
(surface minimum requise par nombre de lits et spécialités),

*Créer des normes : nombre de Pharmaciens en fonction du nombre de lits ou
de consultants ambulatoires,

Contribution à la diversification de la carrière Hospitalière

*Donner aux nouvelles spécialités la place qu'elles méritent dans les structures
hospitalières

*Compléter la loi sur les mesures transitoires Hospitalo-Sanitaire / Hospitalo-
Universitaire

**Amélioration de la situation des Pharmaciens dans les structures
Hospitalières**

*Obtenir la nomination à la fonction de chef de service des pharmaciens
Hospitaliers en poste depuis des années

La loi (73) des professions pharmaceutiques, en vigueur actuellement, ne prévoit rien pour la Pharmacie Hospitalière, qui, sous ses aspects scientifiques, techniques et économiques se développe de jour en jour, il est grandement temps que les autorités réalisent l'importance de cette corporation dans le paysage pharmaceutique et que le Conseil de l'Ordre puisse la réglementer à l'instar des autres corporations Pharmaceutiques.

-Répartition et Grossisterie

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens sensibilise tous les confrères à la fragilité du secteur et appelle les grossistes répartiteurs à la moralisation de leurs pratiques.

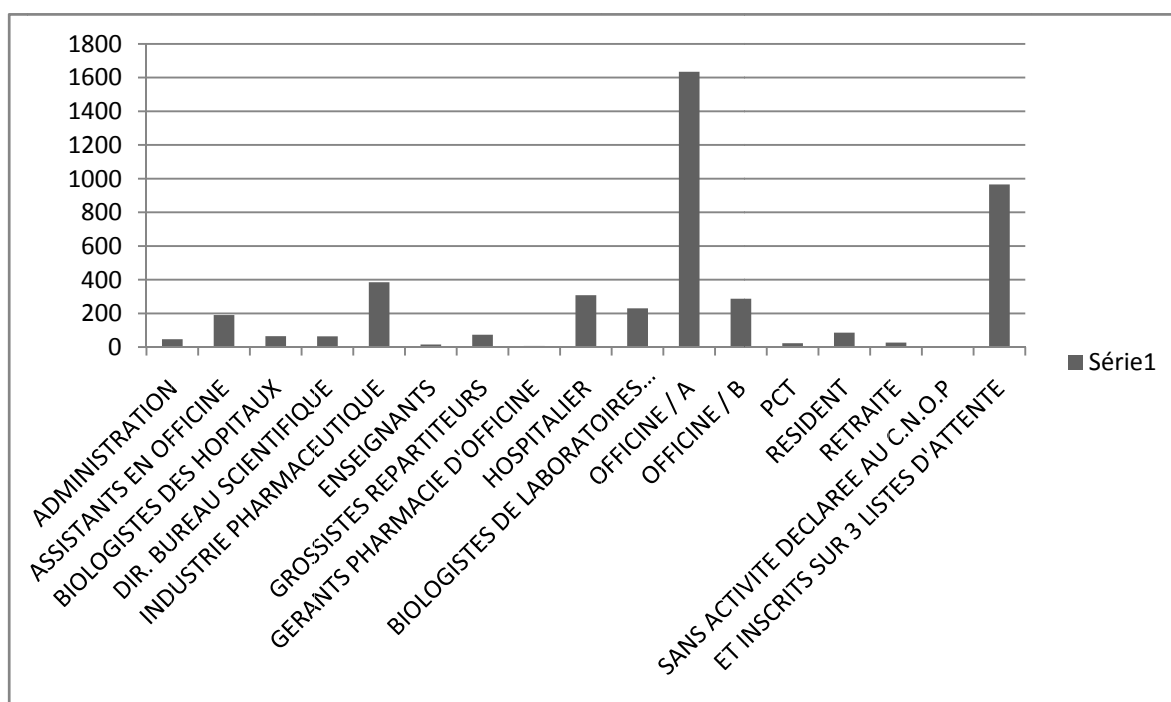
-Secteur de la Biologie

Les principales recommandations issues des différentes réunions avec les Biologistes sont :

- Œuvrer pour la création d'une section biologie au sein du CNOPT. Tout en insistant sur la cohésion de tout le corps pharmaceutique.
- Œuvrer pour une vraie ouverture du secteur public sur le secteur privé au niveau des filières de soins de la CNAM.
- La nécessité d'ouvrir les postes de responsabilité au niveau des services publics sur le même pied d'égalité entre les Pharmaciens et les Médecins Biologistes.
- Harmoniser les cursus de formation de la spécialisation en biologie entre les Pharmaciens et les Médecins.

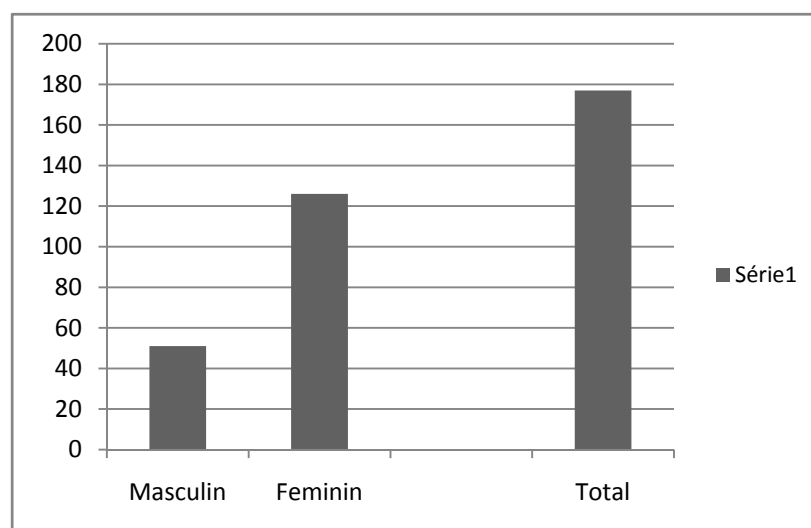
B/ Démographie de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie :

ADMINISTRATION	47
ASSISTANTS EN OFFICINE	190
BIOLOGISTES DES HOPITAUX	65
DIR. BUREAU SCIENTIFIQUE	64
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	385
ENSEIGNANTS	15
GROSSISTES REPARTITEURS	73
GERANTS PHARMACIE D'OFFICINE	7
HOSPITALIER	308
BIOLOGISTES DE LABORATOIRES PRIVES	230
OFFICINE / A	1635
OFFICINE / B	287
PCT	23
RESIDENT	86
RETRAITE	27
SANS ACTIVITE DECLAREE AU C.N.O.P ET INSCRITS SUR 3 LISTES D'ATTENTE	966
TOTAL	4408



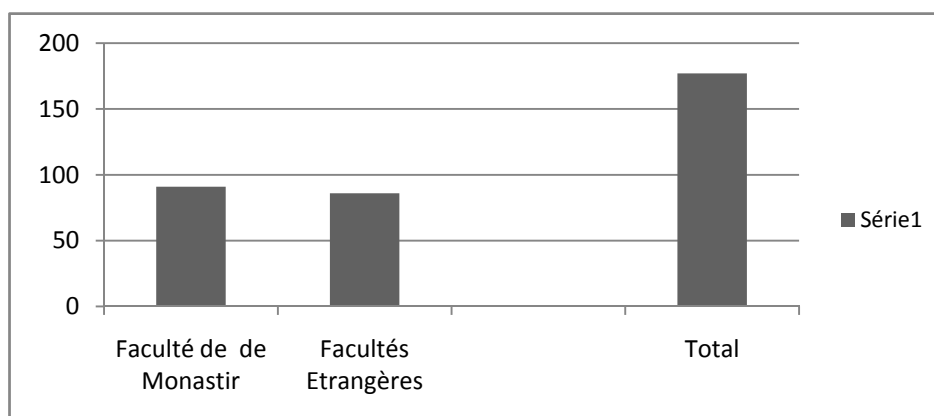
Nombre des Nouveaux Inscrits

Masculin	51
Feminin	126
Total	177



Etat des Nouvelles Inscriptions selon pays de formation

Faculté de de Monastir	91
Facultés Etrangères	86
Total	177



CONCLUSION

Chers confrères,

Au début de notre mandat on s'est fixé un programme et des projets, nous en avons accompli beaucoup mais ils en restent certains dossiers à traiter avec l'administration.

Nous espérons que notre profession aura une meilleure écoute après la révolution et que le Pharmacien saisit l'occasion de ce changement pour affirmer la place qui lui revient de droit dans le système de santé et qui lui permet de mettre en valeur son savoir et son rôle incontournables dans les différentes branches professionnelles.

Notre profession est à l'aube d'une nouvelle ère socio économique et politique où il faut beaucoup de vigilance pour défendre et consolider les acquis.

Ainsi les prochains élus doivent se pencher sur les dossiers suivants :

-La Loi 55-73 qui doit finir par aboutir à sa version finale avec les décrets sur la composition et le mode d'élection du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et le décret concernant la répartition et le mode de création des officines notamment celles des Imadats et de catégorie « B » dans certaines zones en vue de leur assurer une meilleure viabilité.

-La liste d'attente à revoir

-Le statut du pharmacien en officine

-La défense du monopole du Pharmacien

*La propharmacie Vétérinaire (à traiter avec l'ordre des Vétérinaires)

*Les produits spécifiques (avec la CNSS)

*Les Pharmacies externes des Hôpitaux et les traitements ambulatoires délivrés.

-La Substitution et compensation du Pharmacien

-L'instauration des médicaments OTC (les médicaments conseil et les médicaments non remboursés par la CNAM)

-Promotion de la Pharmacie Hospitalière

-Promotion de l'inspection de la Pharmacie en augmentant le nombre de pharmaciens inspecteurs et en améliorant leur situation administrative

-Augmenter le nombre de résidents en pharmacie

-Promotion de l'internat en pharmacie par la rémunération des internes à l'instar des internes en médecine.

-Activer l'application des nouvelles mesures concernant l'approvisionnement et la dispensation des médicaments psychotropes.

Chers Confrères,

Les derniers événements survenus en Tunisie auront servi d'épreuve pour notre profession où on a constaté le dévouement et le sens de responsabilité qu'a montré le Pharmacien qu'il soit officinal, biologiste, hospitalier, grossiste ou industriel en assurant un service de santé continue malgré l'insécurité qui a régné dans le pays.

Enfin, notre profession ne peut évoluer que dans un cadre de respect de solidarité et d'estime entre tous les Confrères des différentes catégories et de générations diverses et dans le respect stricte de l'éthique professionnelle, de la déontologie et de la cohésion de tous les pharmaciens autour de leurs différentes structures professionnelles.

Je vous remercie de votre attention

COMPOSITION DES CONSEILS REGIONAUX

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de l'ARIANA :

Président : GASTLI Lotfi
Vice-présidente : BAYOUDH KALAI Raoudha
Secrétaire Général : MEDDEB Mondher
Trésorier : AMEUR Ridha
Assesseurs : EL HAMMI Med Hilel
BOUMAIZA Mohamed
MEGHANEM BEN SAFTA Dhouha

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de BEJA :

Président : AISSAOUI Abdellatif
Vice-président : GUIZANI Ammar
Secrétaire Général : KRICHEN Mounir
Trésorier : FERIANI Abdellaziz
Assesseurs : BEN ABDELLATIF Abdessattar
BEN DHIEF Leila

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de GABES :

Président : TRAB Kameleddine
Vice-président : SAIDI Slaheddine
Secrétaire Général : IBRAHIM Houcine
Trésorier : KILANI Rafika
Trésorier Adjoint : TLILI Hassen
Assesseurs : HADJ BELGACEM Lassad
AZZABI Nasreddine

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de SOUSSE :

Présidente : RIANI DIMASSI Sandoss
Vice-président : MENZLI Ridha
Secrétaire Général : BEN SLIMANE Abderrahmen
Trésorier : FRIGUI Hafedh
Assesseurs : DHIB Taoufik
BESBES Housseem
KNANI Moez

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de SFAX :

Président : BEN AMAR Ali
Vice-présidente : FOURATI TRIKI Rakia
Secrétaire Général : KHLIFI Abdelhamid
Trésorier : EL HEDIJI MHIRI Monia
Assesseurs : BEN AMOR BOUDAOUARA Souheila
EL AOUD Chokri
MZOUGHJI KALLEL Choumous

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de TUNIS :

Président : MEDIOUNI Mongi
Vice-présidente : ABID Salem
Secrétaire Général : OUERGHI Abdelmajid
Trésorier : CHARFEDDINE Leila
Assesseurs : BOUZOUITA Moufida
DHAOUI Hichem
MOALLA Issam